

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : 4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT
OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE.

Total	56	L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf décembre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell, 1 avenue de Villiers à Draveil (91210), sous la Présidence de François DUROVRAY.
Présents	35	Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; François GUIGNARD ; ; Faten HIDRI ; Anne Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Sandrine LAMIRE ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET ; Fouad SARI ; Karim SELLAMI.
Représentés	18	Gabin ABENA représenté par Dominique DEVERNOIS ; Monique BAILLOT représentée par Colette KOEBERLE ; Thierry BATTISTI représenté par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Faten BENAHMED représentée par Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI représentée par Karim SELLAMI ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Sylvie DONCARLI représentée par Régis PHILIPPE ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Valérie RAGOT ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gaëlle BOUGEROL ; Joël GRUERE représenté par Fouad SARI ; Klerwi LANDRAU représentée par Faten HIDRI ; Jérôme MEUNIER représenté par Bruno GALLIER ; Françoise NICOLAS représentée par Christian FERRIER ; Richard PRIVAT représenté par Laurent ROUSSET ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Aly SALL représenté par Muriel MOISSON.
Absents	3	Michaël DAMIATI ; Benjamin DONEKOGLU , Constant LEKIBY.

2022- 091

SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)
Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

20 DEC. 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION

2022-091	MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE.
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU l'avis émis par le Comité Technique en sa séance du 21 novembre 2022,

CONSIDERANT que les mécanismes de déroulement de carrière des personnels nécessitent un ajustement des effectifs budgétaires,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 4 voix s'abstenant (C. CARRERE, F. GUIGNARD, K. SELLAMI (pouvoir de C. CIEPLINSKI)),

Article 1^{er} : APPROUVE les transformations de postes suivantes :

- **Au titre des promotions internes de l'année 2022 :**
- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'attaché territorial à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet,


- **Au titre des avancements de grades de l'année 2022 :**
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet,

- Transformation de quatre postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe à temps complet en quatre postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'éducateur des APS principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation de trois postes d'adjoints administratifs à temps complet en trois postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet,
- Transformation de trois postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet en trois postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation de deux postes d'adjoints techniques à temps complet en deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet en un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Article 2 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne